



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nuisibles

Question écrite n° 46005

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la situation de certains mustélidés, comme la martre, la belette, la fouine ou le putois. Il souhaiterait connaître les départements dans lesquels ces petits carnivores ont été classés nuisibles, les motifs précis qui ont justifié ce classement et, sur les trois dernières années recensées, l'évolution des populations de chacune des espèces concernées ainsi que le nombre de prélèvements opérés détaillés département par département.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la situation de certains mustélidés, comme la martre, la belette, la fouine ou le putois. Le bilan des classements comme nuisibles des 18 espèces de la liste établie par l'arrêté du 30 septembre 1988 dans les 99 départements concernés n'étant pas effectué annuellement, il n'est pas possible de connaître avec précision l'évolution des populations de ces espèces sur les trois dernières années. En revanche, il a été demandé à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et au Muséum national d'histoire naturelle de faire une synthèse des travaux réalisés sur l'impact de la prédation générée par la martre, la belette et le putois sur le gibier et les élevages en France. Ce document complètera la synthèse effectuée en 1997 par ces deux établissements sur la répartition des petits carnivores. La dernière enquête nationale sur les prélèvements par piégeage a été effectuée au cours de la saison 1996-1997. Le nombre total de prises réalisées était de 53 318 belettes, de 32 784 fouines, de 12 389 putois et de 10 467 martres. L'enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la saison 1998-1999 publiée dans le numéro d'août-septembre 2000 de la revue Faune sauvage, éditée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, donne les prélèvements suivants : fouine (41 700), martre (21 200), putois (15 400) et autres mustélidés (10 700).

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46005

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2786

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1518